

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de Pharmacie.ma

Numéro 577 - 5 avril 2021

Éditorial

Élections ordinales : une humiliation de plus !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie



Comme nous l'avons indiqué dans notre article du 29 mars dernier, le ministre de la Santé, Khalid Aït Taleb, a adressé au président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens et aux deux présidents des Conseils régionaux des pharmaciens d'officine un courrier par lequel il leur a demandé d'organiser les élections au plus tard au mois de juillet prochain.

La correspondance de la tutelle va dans le même sens que le courrier du secrétaire général du gouvernement (SGG) qui a également demandé aux présidents des Conseils d'organiser les élections, sachant que le ministre de l'Intérieur ne voit pas d'inconvénient à ce que celles-ci puissent avoir lieu. La

seule condition qu'il a posée est le respect des mesures sanitaires dictées par la pandémie.

Les élections de mi-mandat des deux Conseils régionaux auraient dû en principe être organisées au mois d'août 2017, mais le fameux «yomkino», une erreur de traduction des textes entre le français et l'arabe, a été exploité pour ne pas organiser les élections. Pire, même les élections de fin de mandat qui aurait dû avoir lieu au mois d'août 2019 ont été reportées, soi-disant pour attendre la régionalisation, sachant que la mise en place d'un tel projet va probablement demander plusieurs mois, si ce n'est pas une année ou deux !

La réaction du ministre de la

Santé va mettre fin à la situation d'illégalité que connaissent nos instances dans une période de tumultes où les pharmaciens n'ont jamais eu autant besoin d'instances légitimes, crédibles et efficaces.

À vrai dire, nos instances ne sont pas à leur première irrégularité. Nous nous souvenons tous du vote par correspondance et des opérations de trocs qui l'accompagnaient. Plusieurs plaintes avaient été déposées à ce sujet, notamment au SGG, pour dénoncer le détournement de la notion du «vote par correspondance». Jusqu'en 2015, cette dérogation a privé la profession de pharmaciens compétents aux dépens d'experts en «ramassage

d'enveloppes vierges» qui donnaient une piètre image des représentants censés défendre l'éthique et réguler la profession. Les élections avaient même été bloquées pendant plusieurs années, et il a fallu qu'El Housaine Louardi, ministre de la Santé de l'époque, procède à la dissolution des conseils pour que ces derniers puissent enfin être dotés de nouveaux bureaux. Ironie du sort, certains conseillers qui prêchaient pour le respect strict des échéances électorales ont reproduit le même schéma. Une fois de plus, les officinaux ont été incapables d'organiser leurs élections sans l'intervention de l'administration.

Bien qu'on ne puisse mettre en doute l'abnégation de certains conseillers qui sont animés de la volonté de servir la profession et de la défendre, force est de constater que nos Conseils ont failli à leurs missions. Les éternelles chamailleries ont causé beaucoup de torts à nos instances et accentué nos divisions. La balkanisation qui est devenue structurelle va, à coup sûr, hypothéquer l'émergence d'équipes en mesure de fédérer toutes les composantes de la profession.

Pour conclure, on espère que les pharmaciens prendront conscience de la gravité de la situation et de l'importance des

prochaines élections pour remettre la profession sur les rails. On espère aussi que notre tutelle, qui va piloter ces élections, mettra les garde-fous nécessaires pour qu'elles se déroulent dans la transparence totale et garantissent les mêmes chances à tous les candidats qui souhaitent siéger aux instances ordinales. La mise en place d'une commission formée de pharmaciens connus pour leur sens de l'éthique et non impliqués dans les prochaines élections semble une option qui pourrait garantir les règles élémentaires de démocratie et pour éviter certains dérapages qui avaient terni les dernières élections.



Covid-19 : l'immunité naturelle procurée serait d'environ 80%

Une étude observationnelle danoise, qui a exploité les données des sujets ayant bénéficié de tests PCR durant l'année 2020, a permis de calculer le pourcentage des sujets infectés lors de la première vague de l'épidémie (mars-mai 2020) et réinfectés au cours de la seconde vague (septembre-décembre 2020).

Les 10,6 millions de tests PCR Covid-19 réalisés au Danemark ont révélé que l'immunité naturelle procurée à l'encontre du Sars-CoV-2 avoisinerait les 80%, six mois après une première infection chez les moins de 65 ans. Par contre chez les sujets plus âgés, celle-ci ne dépasse pas 47%.

Ce résultat devrait plaider en faveur d'un «boost vaccinal» chez les sujets ayant été infectés par le Sars-Cov-2 et en particulier chez les sujets ayant 65 ans et plus.

Les conclusions tirées de ces travaux présentent un grand intérêt d'autant plus que malgré la masse importante de données recueillies depuis le début de la pandémie, le calcul du risque de réinfection est difficilement évaluable et il est encore plus compliqué depuis l'émergence de nouveaux variants.

Source : Univadis.fr

L'ANSM confirme un risque de thrombose lié à l'administration du vaccin d'AstraZenca

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM – France) a confirmé, le 26 mars dernier, l'existence d'un risque «rare» de thrombose atypique associé au vaccin anti-Covid-19 d'AstraZenca. Cette déclaration fait suite à la notification de 9 nouveaux cas de thrombose en France, dont «deux décès». L'Agence souligne cependant que la balance bénéfices/risques de ce vaccin est toujours «favorable».

Les «décès» ont été rapportés entre le

12 et le 18 mars. Une des deux victimes est un étudiant en médecine nantais mort le 18 mars plusieurs jours après l'administration du vaccin. L'ANSM a indiqué que des analyses complémentaires sont en cours, dans le cadre d'une enquête judiciaire.

«Le caractère très atypique de ces thromboses, leurs tableaux cliniques proches et le délai de survenue homogène conduisent le comité de suivi à confirmer la survenue, très rare, de ce risque thrombotique chez les personnes vaccinées par le vaccin AstraZeneca», indique l'ANSM qui a ajouté que ces cas sont survenus «dans un délai médian de 8,5 jours après la vaccination chez des personnes sans antécédents particuliers identifiés à ce jour». Elle a également précisé que sept patients sur neuf étaient âgés de 55 ans, et deux, plus de 55 ans.

L'ANSM a également indiqué qu'«Un groupe d'experts» de l'Agence européenne du médicament travaille actuellement sur «le mécanisme d'action, les éventuels facteurs de risque sous-jacents et toute donnée supplémentaire pour expliquer les événements observés». Sur 1,4 million de doses du vaccin AstraZenca administrées en France, environ 5.700 effets indésirables ont été notifiés et analysés par les centres de pharmacovigilance. Il s'agit en «grande majorité» de «syndromes pseudo-grippaux, souvent de forte intensité» avec de la fièvre, des maux de tête et des courbatures.

Source : <https://www.lefigaro.fr>

Covid-19 : Pourquoi l'ivermectine est-il mal aimé par l'ANSM et l'OMS ?

L'ivermectine, principe actif commercialisé en France sous les noms

Mectizan®, Stromectol® ou Ivomec®, est présenté sur les réseaux sociaux comme un médicament miracle, disponible et peu onéreux pour traiter la Covid-19.

Cependant, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM – France) refuse de délivrer une autorisation temporaire d'utilisation de cet antiparasitaire pour traiter la Covid-19. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) l'a également déconseillé en l'absence d'essais cliniques démontrant son efficacité.

L'ivermectine est utilisée depuis les années 1970 comme antiparasitaire chez les humains et chez les animaux pour soigner la gale ou l'onchocercose. Ce médicament n'a obtenu l'AMM que pour ses indications. Il ne présente pas de danger et peut de ce fait être utilisé à grande échelle.

Face à la lenteur que connaissent les programmes de vaccination et en l'absence d'un traitement efficace contre la Covid-19, ce médicament fait partie des molécules qui ont beaucoup de succès à travers les réseaux sociaux, mais pas chez les experts.

Les internautes font pression sur l'OMS à travers #bebravewho («Sois courageuse, l'OMS») en espérant que l'ivermectine finisse par obtenir l'aval des plus hautes autorités sanitaires pour qu'il soit indiqué dans la prise en charge de la Covid-19. Certains hommes politiques français comme Florian Philippot ou Nicolas Dupont-Aignan plaident également pour l'utilisation de cet antiparasitaire dans le traitement de la Covid-19.

Source : <https://www.ledauphine.com>

JEUDI 15
AVRIL 2021

CASABLANCA
1^{ère} édition

POUR LA PREMIERE FOIS
AU MAROC

Conférence digitale
sur Zoom
de 16h à 18h30



LES ENTRETIENS ALZHEIMER #Casablanca

des conférences pour informer sur la maladie

DES EXPERTS FRANÇAIS ET MAROCAINS DE LA MALADIE
PARTAGENT AVEC NOUS LES DERNIÈRES AVANCÉES
SUR LA RECHERCHE

Dr Olivier DE LADoucETTE

Psychiatre et gériatologue attaché
à l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière
Président-fondateur de la Fondation
Recherche Alzheimer

Professeur Bruno DUBOIS

Neurologue à l'Hôpital de la Pitié-
Salpêtrière, Directeur scientifique
de la Fondation Recherche Alzheimer

Dr Nicolas VILLAIN

Chef de clinique Assistant
à l'Institut de la Mémoire
et de la Maladie d'Alzheimer (IM2A)

Dr Mustapha OUDRHIRI

Spécialiste en gériatrie et
médecine interne à Casablanca
Président AGE Maroc

Pr. Maria BENABDELJIL

Neurologue à l'hôpital des Spécialités
de Rabat, Présidente de la Société
Marocaine de Neuropsychologie

Boushra Benyezza

Art-thérapeute, Psychothérapeute,
Fondatrice du CINEPSYMAROC
au Centre Psychiatrique CHU
Ibnou Rochd de Casablanca

DES TEMOIGNAGES EMOUVANTS DE PROCHES AIDANTS

Christelle BARDET

Ecrivain et auteur du livre
«Quand maman plantait des broches à dents»

Khadija SANSAR

Experte en communication d'influence,
proche aidante

Pour plus d'information :

rotaryclub.casablanccasqala@gmail.com

[f rotaryclubcasablanccasqala](https://www.facebook.com/rotaryclubcasablanccasqala)

